



## Telephonie sfr litiges et souscriptions

Par **skyplane58**, le **27/12/2013** à **10:38**

bonjour,

je dispose d'un telephonie acheter en librairie (operateur sfr),avec rechargement par coupon où CB.je ne m'en sers pratiquement jamais ,moi c'est + pour recevoir que d'appeler.fin septembre je recois de sfr un SMS me disant que fautes de rechargement ma ligne serait coupée.(de quel droit ???).

et voila en debut octobre 2013,l'on me demarche par tel:( a l'heure du repas bien-sur),me proposant une formule RED sans engagement de durée pour 12.99 eur mois ,j'accepte rn précisant que je ne pourrais regler de suite les premiers prélèvements faute de rentrée d'argent avant 2 où 3 mois reponse (pas de probleme).ok cette nouvelle ligne formule RED devait etre ouverte avant la fin de journée.ensuite dans les 72h puis sous 10 jours et finalement elle a été ouverte apres 3 semaines,je precise que le 1er prelevement devait etre fait au jour de la date d'ouverture de la ligne soit:exemple (10/10/2013 1er prelevement le 10/11/2013.hors 3 jours apres je suis averti d'un prelevement de 8,50 eur environ,je les préviens que celui-ci comme convenu ne passerait pas,fin novembre prelevement de 12.99+8.50+10.00 de frais de rejet du 1er prelevement celui( ci est refusé car je suis en attente de rentrée d'argent.donc sans aucun courrier de leur part ma ligne a été suspendue je ne peux pas appeler .d'autre part je tiens a preciser que SFR après souscription de cette formule RED je n'ais reçu aucun courrier concernant cette offre et toute ces conditions,quand je les appele on me repond que ma formule RED ne donne pas droit a un service telephonique quelconque(je ne comprends pas),et aujourd'hui 27/12/2013 je reçois un SMS d'un avis de prelevement de 32.59 eur a echeance du 31/12 comment ce permettent-ils de faire des prélèvements alors que je ne peux me servir de mon telephonie .quel est mon recours immediat ,je veux resilier cette abonement fautes de non reçu de courrier concernant l'offre il est impossible de communiquer par internet avec eux car je n'ais jamais reçu mes codes d'accès et au telephonie a part tapez 1 //tapez 2 / votre question concerne tapez3/ faut arreter de prendre les gens pour des imbéciles .SOS MERCI et bonnes fin d'année a vous

Par **skyplane58**, le **03/01/2014** à **16:51**

bonsoir jennyfer ,  
suite a notre entretien tel du 03/01 j'ai reussi a resilier cet abonnement sfr grace a vous  
,maintenant il y a ces 32.95 je pense que je vais contacter le pré contentieux regler cette  
somme et tout seras fini .voila le petit message cause de resiliation:

je n'ais jamais reçu aucun courrier de votre part concernant cette offre ,il a fallu ce jour que je  
fasse appel a julien courbet (emission sans aucun doute) pour qu'il fasse le necessaire  
.maintenant je n'ais signer aucun papier vu que je n'ais jamais rien reçu et que le demarchage  
telephonique reste caduque